

INFORMATION sur le dossier d'implantation d'un pylône ORANGE

Le Maire vous informe qu'il a été contacté par la société CIRCET pour implanter un pylône de téléphonie mobile pour le compte d'Orange.

La demande est de pouvoir émettre sur le parcours de la D926 et sur le bourg et d'être si possible sur un terrain communal. Les deux premiers sites proposés ont été le terrain de l'ancienne station de pompage route des Patineaux et le terrain à proximité immédiate du pylône SFR/Bouygues. Après étude les services d'Orange ont refusé ces deux emplacements.

Dès le départ, Orange ne veut pas se mettre sur un pylône existant.

Une nouvelle proposition a été faite dans l'enceinte de la station d'épuration, au lieu-dit La Barandière. Ce site a été accepté par Orange.

Un dossier d'information a été adressé le 10 octobre 2018 à la mairie.

Le rôle du maire dans ce type de dossier est de :

- Mettre à disposition des habitants de la commune concernée le dossier d'information, au plus tard 10 jours après réception. Les habitants ont ensuite 3 semaines pour formuler leurs observations, lorsque le maire leur a donné cette possibilité.
- Vérifier le respect des dispositions du code de l'urbanisme pour donner ou non l'autorisation d'implantation

Le maire n'est pas appelé à se prononcer en matière d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, ce qui est du ressort de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR).

Le dossier d'information est donc à votre disposition, pour consultation au secrétariat de mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Méry-ès-Bois le 19 octobre 2018